



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 4 août 2014, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre de-l'Île-d'Orléans, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire

M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Huguette Giroux → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Gérard Cossette étant en vacances, il est remplacé par Mme Marie-Claude Pouliot qui agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014 séance ordinaire
Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2014 séance extraordinaire
4. Gestion financière et administrative
 - a) Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation sur la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil
 - b) Indicateurs de gestion 2013
 - c) États des revenus et dépenses au 30 juin 2014
5. Sécurité incendie
 - a) Sensibilisation de l'UPAC
6. Réseau routier
7. Hygiène du milieu
 - a) Contrat de réfection de l'émissaire pluvial et aménagement-SNC Lavallin
 - b) Lettre du MDELCC
 - c) Contrat à BPR pour étude route Prévost
 - d) Contrat avec Mme France Thibault



N° de résolution
ou annotation

Formulaires d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

8. Aménagement, urbanisme et développement
 - a) Entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et demande de Claude Côté employé pour suivre la formation
 - b) Suivi de la plainte de chien
 - c) Demande de Hugo Ferland
 - d) Suivi de la dérogation mineure 003-2014
 - e) Entente MRC pour service d'urbanisme
 - f) Ponceau au 723 chemin Royal
 - g) Achat de copeaux pour LogiSport
9. Loisirs et culture
 - a) Ligue des vétérans
 - b) Prix pour construction en bois LogiSport
 - c) Demande de remboursement de balle molle
10. Lecture de la correspondance
 - a) Structure d'affichage à l'Entrée de l'Île
 - b) Réduction des heures d'ouverture au bureau de poste
 - c) Lettre de Brigitte Paquet
11. Rapport du maire
12. Rapport des délégués sur les comités
13. Affaires nouvelles
 - a) Commandite Expo-Orléans 100 \$
 - b) Soirée-bénéfice de la Fondation Félix Leclerc
 - c) Fondation de la Chocolaterie de l'Île d'Orléans

Période de questions du public

1305-2014

14. Levée de l'assemblée
Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CORRECTIONS AU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014

À la page 5196, résolution 1283-2014, on devrait lire Mme Sylvie Boudreau et non Gaudreau.

À la page 5196, résolution 1284-2014, on devrait lire avenue Godbout et non rue Godbout

1306-2014

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 avec corrections.

ADOPTÉE.



N° de résolution
ou annotation

1307-2014

1308-2014

1309-2014

1310-2014

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014.

ADOPTÉE.

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

a) Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses du conseil, la liste des dépenses incompressibles et par délégation comprises entre le 1^{er} et le 31 juillet 2014 totalisant 149 492.79 \$.

ADOPTÉE.

b) Indicateurs de gestion 2013

Le conseil prend acte du rapport des indicateurs de gestion 2013 pour dépôt au Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation du Territoire.

c) États de revenus et dépenses au 30 juin 2014

Le conseil prend acte de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014 ainsi que l'état d'investissement.

5. SÉCURITÉ INCENDIE

a) Sensibilisation de l'UPAC

Une demande de l'UPAC a été reçue à la MRC pour venir rencontrer l'ensemble des élus municipaux ainsi que les directeurs généraux au cours du mois de novembre 2014.

6. RÉSEAU ROUTIER

7. HYGIÈNE DU MILIEU

a) Contrat de réfection de l'émissaire pluvial et aménagement SNC-LAVALIN

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'aménagement de l'émissaire pluvial au coin du chemin Royal et de la rue Rousseau, selon les recommandations de SNC-LAVALIN à la page 3, item 2 et page 4 pour un montant de 30 000\$ environ (plans et devis SNC-LAVALIN 6050\$, plus arpentage, plus déboisement, plus servitude, plus coût des travaux). Le financement sera pris dans le projet des travaux d'eaux usées.

ADOPTÉE.

b) Lettre du MDELCC, eaux usées route Prévost

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général/secrétaire-trésorier à préparer un plan d'action pour répondre à la demande du MDELCC pour le 29 août 2014. La dépense sera financée par le nouveau programme de taxes d'accises.2014/2018

ADOPTÉE.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

1311-2014

c) Contrat à BPR pour étude de faisabilité de l'assainissement des eaux usées de la route Prévost

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater BPR pour compléter l'étude de faisabilité du secteur de l'assainissement des eaux usées déjà entreprise et d'allouer un nouveau budget d'environ 10,000\$ pour la route Prévost en partant de la Sûreté du Québec jusqu'à la Caisse Populaire et du chemin Royal en partant de la lumière jusqu'à la Grande Rivière. La dépense sera financée par le nouveau programme de taxe d'accise 2014/2019.

ADOPTÉE.

1312-2014

d) Contrat avec Mme France Thibault

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre une nouvelle banque de temps de 35 heures au montant de 3 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

a) Entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1)

À compter du 1^{er} janvier 2017, tous les opérateurs devront avoir suivi une certification de qualification obligatoire pour les ouvrages d'assainissement des eaux usées. M. Martin Guilbeault employé a suivi la formation au printemps 2014. M. Claude Côté employé demande de suivre la formation. La décision est reportée à la séance du mois de septembre 2014.

b) Suivi de la plainte de chien

Une lettre a été envoyée au propriétaire du chien lui demandant de respecter le règlement sur les animaux et de lui rappeler de s'en tenir au contenu de la lettre.

1313-2014

c) Demande de Hugo Ferland Abrogé par 1419-2014

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de modifier le plan de zonage du lot 118-153 tout en gardant une bande de 15 pieds du côté ouest en zone résidentielle.

ADOPTÉE.

1314-2014

d) Suivi de la dérogation mineure 003-2014

L'avis public pour la décision étant le 4 août 2014, sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure 003-2014 soit 6.96 mètres au lieu de 8 mètres afin de rendre conforme le certificat de localisation sur le lot #118-137.

ADOPTÉE.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

e) Entente sur la délégation de compétence du service d'urbanisme avec la MRC
1315-2014 Sur proposition de la conseillère Mme Huguette Giroux et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d' informer la MRC que nous désirons revoir l'entente sur la délégation de compétence du service d'urbanisme et ce avant le 31 décembre 2014 pour valider notre accord au renouvellement du 31 décembre 2015.
ADOPTÉE.

f) Modifications au Ponceau du 723 chemin Royal
1316-2014 Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Charles Tremblay aménagiste à la MRC pour lui demander de communiquer avec le propriétaire pour corriger la situation.

g) Achat de copeaux pour LogiSport
1317-2014 Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un (1) voyage de copeaux de cèdre pour ajouter à l'aire de jeux au LogiSport.
ADOPTÉE.

9. LOISIRS ET CULTURE

a) Ligue des vétérans
1318-2014 Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'autorisation à la Ligue des vétérans d'utiliser le terrain de balle molle et ce sans aucun frais.
ADOPTÉE.

b) Prix pour construction en bois LogiSport
La municipalité de Saint-Pierre est inscrite au prix d'excellence municipal pour le Gala Cecobois. Le gagnant sera connu le 24 septembre prochain au Théâtre Le Capitole à Québec.

c) Demande de remboursement de balle molle
1319-2014 Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser Mme Josée Vézina un montant de 58.00 \$ représentant 20% de la facture totale qui s'élève à 290.00 \$.
ADOPTÉE.

10 CORRESPONDANCE

a) Structure d'affichage à l'Entrée de l'Île
Le maire fait lecture d'une lettre reçue par les codirecteurs du Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans qui comprennent la décision d'avoir enlevé la structure d'affichage à l'Entrée de l'Île considérant l'état dans laquelle elle se trouvait. Par contre il faudrait voir à un projet pour solutionner l'affichage.

b) Réduction des heures d'ouverture au bureau de poste
Le maire fait lecture d'une lettre reçue par Postes Canada qui nous informe qu'à compter du 17 août prochain, les heures d'ouverture seront de 9 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 30 à 17 h 15.

c) Lettre de Brigitte Paquet



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Le maire fait lecture d'une lettre reçue par Brigitte Paquet concernant le changement de zonage. M. Alain Sasseville inspecteur à la MRC a répondu à la lettre de Brigitte Paquet.

d) Prix pour les personnes sociables handicapées

Le maire fait lecture d'une lettre reçue par l'Office des personnes handicapées qui invite la population à soumettre une candidature avant le 19 septembre.

11 RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport de ses activités durant le mois courant ainsi que sur les décisions et orientations de la MRC.

12 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS SUR LES COMITÉS

Les conseillers présentent un compte rendu de leurs activités, des diverses rencontres avec les citoyens et recommandations pour la municipalité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

a) Commandite Expo-Orléans

1320-2014

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, de verser une somme de 100.00 \$ pour la journée d'Expo-Orléans qui se tiendra dimanche le 17 août prochain à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

b) Soirée-bénéfice de la Fondation Félix Leclerc

1321-2014

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer pour un montant de 300.00 \$ à la soirée-bénéfice pour la Fondation Félix-Leclerc qui se tiendra le 10 août 2014.

ADOPTÉE.

c) Fondation de la Chocolaterie de l'Île d'Orléans

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

PERIODE DE QUESTIONS

La période de questions commence à 21h40 et se termine à 22h35.

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence :

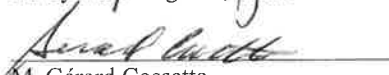
1322-2014

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 22h35

ADOPTÉE.

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette
Directeur général/secrétaire-trésorier